ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FORMATION

Sommaire

Contexte 2
Définition du handicap 2
- Déficience motrice 2
- Déficience auditive 3
- Déficience visuelle 3
- Maladie invalidante 3

Engagement de l'organisme de formation « La Maison » 4
Vérifier l'adéquation Handicap – Projet 4
Anticiper les aménagements / les compensations 4
Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation 5

Contexte

La politique régionale de formation des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.
L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut…) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptions pédagogiques, aides humaines et techniques…) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Définition du handicap

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



Déficience motrice

Atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir.

Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, …)
- Intégration au collectif (collègues, …)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.



Déficience auditive

Dégradation de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives.

Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus.
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus.
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus.

  Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, …)
- Intégration au collectif (collègues, …)
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme, …)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle



Déficience visuelle

Peut-être de naissance ou acquise à la suite d'une maladie ou un traumatisme.

Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction.

Il y a plusieurs degrés de déficience, de la malvoyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs…).

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, …)
- Intégration au collectif (collègues, …)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle Exploitation et
- l'écriture de support papier
- Utilisation d'outils en tout ou en partie visuels (photocopieurs, ordinateur, etc.)
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement Manque d'autonomie
- Etc.



Maladie invalidante

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives.

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)….

Les incidences potentielles en situation de formation

- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, …)
- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Intégration au collectif (collègues, …)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents

  Etc.

Engagement de l'organisme de formation « La Maison »

Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination.

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées pouvant être pris en compte (tableau), toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptions du handicap dans le monde du travail (cf. liste en fin du document)

Vérifier l'adéquation Handicap – Projet

Au cours du premier entretien, le handicap ne doit pas devenir le sujet de conversation principal. En effet, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre le métier pour lequel la personne va être formée et le handicap.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

Anticiper les aménagements / les compensations

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Adaptation pédagogique

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

Les rythmes

- Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

Evaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps

Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux (à l'externe et dans les locaux)
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

La mise en en place d'un suivi renforcé du stagiaire handicapé au cours de formation permettra :
D'anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
D'éviter toute rupture de formation
D'assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place.

Personne ressource à contacter :
Sabrina ROL- Organisme de Formation - tél. 04 42 65 73 60
formation@lamaisondegardanne.fr